



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-six le dix-sept du mois de juin à 19h00, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, au Foyer Rural sous la présidence de **Monsieur Le Maire**.

Date de convocation du Conseil Municipal : Le 11 juin 2026.

Conseillers en exercice : 29 – Présents : 25 – Votants : 29.

Présents :

M. DUCAMP Philippe – Mme VALLIER Martine, Mme GARNET Laetitia, M. MONTFORT Anthony, Mme SOLTANI Arlette, M. DE ZEN Michel, Mme BIGOT-ROUSSEL Marjorie, M. CABEZAS Denis, Mme CHAIGNON Emmanuelle, M. GONZALEZ Frédéric, Mme BARBERA Sandra, M. ARDEVEN Yohann, Mme PEREIRA LIMA Marie-Christine, M. BORDES Olivier, Mme POLI Nathalie, M. VONTHRON Thibault, M. JIMENEZ Nicolas, Mme WILD Erine, M. CLERC Grégory, M. LAHAILLE Jean-Christophe, Mme MACIAS Claudy, M. AROUÉTÉ Nicolas, Mme LAMEUL Céline, M. VINCE Bernard, M. MADERES Olivier.

Excusés avec pouvoir : Madame Elise **POUPARD** pouvoir à Monsieur Grégory **CLERC** – Monsieur Christophe **SAULLE** pouvoir à Madame Marie-Christine **PEREIRA LIMA** – Monsieur Didier **GARCIA** pouvoir à Madame Martine **VALLIER** – Madame **COSTES Christelle** pouvoir à Madame Arlette **SOLTANI**.

Madame Arlette SOLTANI est désignée secrétaire de séance.

2026-1706 - 42 : Subvention exceptionnelle collège du Pian Médoc- Participation achat matériel secourisme

Rapporteur : GARNET Laetitia.

Le collège du Pian-Médoc souhaite mettre en place des formations secourisme aux GQS (Gestes Qui Sauvent) et PSC (Prévention et Secours Civiques).

Dans le cadre de cette formation le Principal du Collège et le responsable du projet ont sollicité notre commune afin d'obtenir une subvention exceptionnelle pour l'achat de matériel afin d'assurer les formations de secourisme.

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention d'un montant de **500€** pour cette acquisition, cet établissement étant le collège de secteur des enfants ludonnais.

Le Conseil Municipal après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré

→ **DÉCIDE** d'attribuer une subvention d'un montant de 500€ au collège du Pian-Médoc.

Vote du conseil municipal :

Pour : 29 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

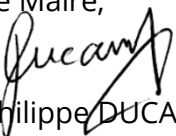
Le Maire,

- **Certifie** sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- **Informe** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Pour copie conforme,

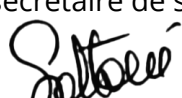
Fait à Ludon-Médoc, le 17 juin 2026

Le Maire,


Philippe DUCAMP



La secrétaire de séance,


Arlette SOLTANI